

**LISTE ORDONNANCEE NON EXHAUSTIVE de
TRAVAUX de PARTICULIERS sur IMMEUBLES EXISTANTS JUSTIFIANT d'une AIDE FINANCIERE
de la VILLE de ROUEN au REGARD de la QUALITE ARCHITECTURALE
et de la PRESERVATION du PATRIMOINE INDUITS**

- OCTOBRE 2012 -

Ouvrages en pierre	Décorations - Corniches - Sculptures - Encadrements
	Balcons en pierre
	Seuil, soubassements, linteaux, piles en pierre
Ouvrages en brique	Rejointoiement des briques / remplacement homogène
Ouvrages à pan de bois	Remise à la vue de pans de bois après déplâtrage
	Remplacement de pièce de charpente
	Fenêtres à traverses et meneaux ou fenêtre cintrée XVIII ^{ème}
Façades enduites	Création de modénatures
Toiture	Remplacement de fenêtre de toit par lucarne
	Epi de faîtage et décoration
	Descente de gouttière ouvragée (dauphins, gouttière cuivre...)
	Eléments de décor en zinc
	Création d'essentage en châtaignier
Boiseries	Restauration de persiennes
	Oculus
	Corniche bois ou encadrements + plomb d'étanchéité
	Sculptures ou éléments de décor
	Réfection de porte d'entrée d'immeuble en bois et portes cochères antérieures au XIX ^{ème} siècle
Ferronnerie	Restauration de grille ouvragée
	Restauration de garde-corps de balcons ouvragés
Décors peints et fresques	Restauration de décors peints ou fresques Vieilles publicités et enseignes. Dans cette hypothèse, l'aide municipale concernant la réalisation d'une enseigne particulière pourra être subordonnée à la réfection de l'ensemble de l'immeuble.

Aide plafonnée à 2.500 Euros avec un minimum de 150 Euros et comprise entre 5 % à 40 % du montant hors taxes des travaux au regard de l'intérêt architectural et historique du patrimoine de la Ville et des devis fournis, sous réserve des disponibilités de l'enveloppe budgétaire annuelle.